

FESTIVAL J'AGIS POUR MA PLANÈTE

Ville de Chartres-de-Bretagne

Charte de fonctionnement et d'engagement des groupes de travail

1. Pourquoi une charte ?

Cette charte précise le cadre des groupes de travail qui réuniront des citoyen·es, des élu·es et des services de la commune. Le bon fonctionnement de ces groupes de travail repose sur des principes de transparence, d'écoute et de confiance réciproques.

2. Objectifs

Les groupes de travail thématiques ont comme objectifs principaux

- De réfléchir aux contenus de la prochaine édition du festival J'agis pour ma planète.
- D'impliquer des habitant·es, associations, collectifs, services municipaux et élu·es de la commune dans la programmation et l'organisation d'actions et de temps forts.
- De valoriser les initiatives citoyennes de la commune.

3. Composition des groupes de travail

Chaque groupe de travail pourra être composé, selon les envies, d'habitant·es, d'associations, de collectifs, d'agents des services municipaux et d'élu·es. Chacun·e est libre de participer à un ou plusieurs groupes de travail. Lors des rencontres, deux représentantes des services Culture et Citoyenneté seront présentes pour animer les échanges.

4. Organisation

Chaque groupe de travail se réunira deux fois en amont du festival. Une réunion plénière avec tou·tes les participant·es des différents groupes de travail se tiendra quelques semaines avant le début du festival.

5. Engagement

Afin de faciliter le travail collectif et de permettre une bonne organisation des personnes impliquées dans la programmation, les participant·es s'engagent, autant que possible, à participer aux deux réunions prévues par groupe de travail.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251006-DEL86_2025-DE

6. Communication

L'équipe organisatrice s'engage à communiquer les éléments au préalable afin que les habitant·es, les élu·es et les services municipaux aient les informations nécessaires pour suivre l'avancée des groupes de travail et l'organisation du festival en général.

7. Esprit participatif

Les participant·es s'engagent à échanger dans un esprit coopératif, d'ouverture et de partage d'idées, favorisant la mise en place d'actions pour le festival.

Chaque participant·e s'engage à respecter la présente charte de fonctionnement, en y apposant ci-dessous sa signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

NOM, Prénom :

Mail :

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service citoyenneté de la ville de Chartres-de-Bretagne pour le suivi des groupes de travail. Les données sont conservées pendant 2 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.